Développement des réseaux transeuropéens d'énergie

1994/0010(SYN) - 18/05/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Gordon Adam, le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission. Par ses amendements, le PE : - souligne que le développement des réseaux dans le secteur de l'énergie doit contribuer à diminuer le coût de l'approvisionnement en énergie et à relancer la croissance, la compétitivité et l'emploi; - demande que la priorité soit accordée aux réseaux transeuropéens d'énergie favorisant le développement de la cohésion économique et sociale, en tenant compte de facteurs économiques, sociaux et techniques; - demande que la Commission soit assistée par un comité consultatif composé de représentants des Etats membres et présidé par le représentant de la Commission, et que la Commission tienne le plus grand compte de l'avis du comité et des observations éventuelles du PE.